



## CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040 « BIEN VIVRE ENSEMBLE EN OCCITANIE EN 2040 »

### *Éditorial du Président*



#### *Une région plus solidaire, plus inclusive Le Défi de 2040*

Le défi de la transition écologique, du changement climatique s'impose à chacune et chacun d'entre nous dans les comportements comme dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les catastrophes à répétition dans certains territoires, les Cévennes, l'Aude, le littoral... sont là pour nous le rappeler...

Il est donc urgent de faire coïncider développement économique, création de richesse et innovation dans les pratiques, réhabiliter le rôle de la recherche pour produire mieux et différemment.

L'Occitanie peut montrer le chemin, c'est le travail fait par le CESER dans sa contribution à la Région pour préparer le nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Les enjeux de la préservation du foncier agricole, de la sécurisation de la ressource en eau, de la préservation de tous les écosystèmes dans les zones rurales et de montagne sont autant d'atouts pour accueillir des populations nouvelles... les métropoles étant à saturation.

Pouvoir accueillir, se déplacer, se loger, se soigner, se connecter, se former, trouver un emploi, nourrir les 52 000 habitants supplémentaires dans une région qui comptera un million d'habitants de plus en 2040 constitue un défi redoutable.

En faisant le pari de la solidarité, de l'ouverture et de la coopération dans une Europe plus fraternelle et protectrice, l'Occitanie doit être aux avant-postes pour ce combat de société.



Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Christine SANCHEZ**  
Présidente de la Commission  
Aménagement du territoire - Politiques  
environnementales et énergétiques -  
Transport - Infrastructures -  
Numérique - Logement



**Michel BAYLAC**  
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 18 février 2019 et préparé par la Commission Aménagement du territoire -  
Politiques environnementales et énergétiques - Transport - Infrastructures - Numérique - Logement

## Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

# SRADDET OCCITANIE 2040

« BIEN VIVRE ENSEMBLE EN OCCITANIE EN 2040 »

*Le Conseil Régional a en effet choisi de construire le SRADDET comme une réponse aux 3 + 1 défis fondamentaux auxquels il considère que la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est confrontée :*

Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

### LES POPULATIONS

Le défi de l'attractivité  
pour accueillir bien  
et durablement



CESER-attractivite©Fotolia

### LES TERRITOIRES

Le défi des coopérations  
pour garantir  
l'égalité des territoires



AdobeStock©Tetastock

### LES ACTIVITÉS

Le défi du rayonnement  
régional  
au service de tous



CESER©Fotolia-168617604



## Une première Contribution en décembre 2018...

Le 18 décembre dernier, le CESER Occitanie, répondant à une sollicitation de la présidente du Conseil Régional, adoptait à une très large majorité, **une contribution à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 »** principalement consacrée au « défi de l'attractivité ».

Dans cette première contribution, le CESER rappelait tout d'abord les valeurs d'humanisme et de solidarité à partir desquelles il considère pour sa part que le SRADDET doit être pensé :



- la préoccupation première de l'humain, c'est à dire la prise en compte de l'ensemble des individus sans discrimination ni exclusives ;
- le souci de la cohésion territoriale ;
- l'ambition d'un développement durable ;
- la pertinence de l'action publique ;
- l'obligation du suivi et de l'évaluation ;
- l'association des citoyens.

Il avançait ensuite une nouvelle approche de l'aménagement du territoire régional questionnant la métropolisation et plaidant pour la valorisation des ressources et initiatives locales, le développement de la vie collective notamment dans le cadre associatif, ainsi que pour le renforcement de l'expertise des territoires et une meilleure répartition des « fonctions rares » : enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture, santé...

Il répondait enfin très directement à la sollicitation adressée au CESER concernant le défi de l'attractivité en détaillant une analyse et des préconisations quant aux trois questions majeures et d'ailleurs indissociables de l'habitat, des services et des mobilités, mais aussi en initiant, sans malheureusement pouvoir la développer, une réflexion sur les problématiques associées du changement climatique et de la biodiversité.

### Mobilités



### Services



### Habitat



AdobeStock@Nlshop

De fait, le CESER a considéré que cette première contribution devait être complétée non seulement pour approfondir la réflexion engagée sur le défi de l'attractivité mais aussi pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional, celui des coopérations territoriales et celui du rayonnement régional.

## ... Une deuxième Contribution en février 2019

Cette nouvelle contribution traite donc de l'ensemble du champ de réflexion que s'est donné le Conseil Régional.

Pour ce faire, et afin d'être très directement valorisable, elle se présente principalement comme le recueil de 27 fiches thématiques correspondant aux 27 objectifs thématiques identifiés par le Conseil Régional au 15 novembre 2018, et précisant pour chacun, sous forme de tableaux :

- les observations du CESER quant à cet objectif (pertinence de l'objectif, point de vigilance, enjeux, remarques diverses...);
- les préconisations du CESER (principe d'action, mesures prioritaires, règles générales...) quant aux dispositions souhaitables du SRADDET à ce sujet.



## 1 Premier défi, celui de l'attractivité pour accueillir bien et durablement.

CESER©Fotolia-99231295



Pour relever ce défi, le Conseil Régional met d'abord en avant le souci de **garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers**. Le CESER en soutient le bien-fondé en soulignant à cet égard l'importance :

- d'améliorer encore les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires de la région ;
- de développer l'intermodalité en faveur des modes de déplacements respectueux de l'environnement et pour ce faire d'améliorer la gouvernance régionale ;
- de relever le défi de la logistique ;

mais surtout d'assurer la desserte numérique Très Haut Débit de l'ensemble du territoire régional.

Pour le Conseil Régional, il s'agit également de **favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation**. Le CESER partage tout aussi bien cet objectif et avance dans ce sens la nécessité de s'appuyer sur l'armature urbaine de la région et notamment sur les bourgs-centres avec, en particulier, le souci de réguler plus efficacement le développement des zones commerciales.

S'agissant des services publics, le CESER avance par ailleurs l'intérêt de leur organisation à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie en veillant à leur accessibilité physique, économique et sociale et à éviter la déshumanisation, mais aussi à répondre à des besoins non ou mal satisfaits (petite enfance, personnes âgées...) et à développer la participation des usagers.

Le troisième objectif que le Conseil Régional met en avant est de « **développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale** ». Le CESER, bien sûr, y souscrit pleinement en soulignant l'enjeu premier que constitue à ce sujet une production de logements sociaux à même de rattraper le retard de la région quant à ce type de logement et de mieux répondre aux besoins.

Relever le défi de l'attractivité, c'est aussi **concilier développement et excellence environnementale** et, notamment, **réduire progressivement le rythme d'artificialisation des sols**. Le CESER qui fait sien cet objectif relève, pour ce faire, la nécessité de renforcer la coordination entre acteurs fonciers, à commencer par l'EPFR et la SAFER.



maisons pixabay@praminy

pixabay ©hans - inondation



Il lui paraît par ailleurs essentiel d'appliquer la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » à tout projet qui se traduit par une artificialisation des sols, en considérant la compensation comme un pis-aller. De fait, le CESER considère que le mot d'ordre doit être de reconstruire la ville sur elle-même autant que faire se peut.

Cela étant, il faut aussi **concilier accueil et adaptation du territoire aux risques présents et futurs**, qu'il s'agisse de risques naturels (inondations, coulées de boue, submersion marine), des risques technologiques ou des risques de choc économiques liés à la

raréfaction, voire à l'épuisement des ressources pétrolières. Pour le CESER, l'enjeu est en tout cas de développer sans attendre une approche prospective et dynamique de l'ensemble de ces risques dans les processus de définition des projets d'aménagement du territoire.

L'excellence environnementale c'est aussi pour le CESER comme pour le Conseil Régional, **une desserte fine et de qualité du territoire par les différents réseaux physiques** (eau, assainissement, électricité, gaz, communication numérique, route, fer ... sans oublier la trame verte et bleue) utiles à la vie économique et sociale. Certains de ces réseaux sont à optimiser, notamment les réseaux d'alimentation en eau potable dont il convient de réduire les fuites, mais tous doivent surtout être territorialement



CESER©Fotolia-81725898

développés de manière cohérente avec l'implantation des populations et des activités.

Accueillir bien et durablement c'est aussi comme la Région en a le projet, **devenir un territoire à énergie positive**. Le CESER adhère sans réserve à cette ambition en soulignant à cet égard le primat que constituent en toute hypothèse, les économies d'énergies.

## 2 Le deuxième grand défi est celui des coopérations pour garantir l'égalité des territoires.

Le CESER qui considère en effet qu'il est impératif de **construire une région équilibrée**, et, pour ce faire, de **rééquilibrer les systèmes territoriaux à l'échelle régionale**, doute cependant de la pertinence opérationnelle des systèmes territoriaux identifiés par le Conseil Régional. Tous ne décrivent pas en effet les mêmes réalités.

Le CESER relève par contre que la constitution de la région Occitanie fait apparaître de nouvelles centralités (Carcassonne, Lézignan, Narbonne) qu'il conviendrait de reconnaître et de conforter dans le cadre du projet régional.

En matière de rééquilibrage, le CESER souligne en tout cas l'enjeu premier que constitue la répartition de l'activité économique et la disponibilité des équipements et services d'accueil : logement, services aux personnes, activités associatives...



CESER©Fotolia-164467689

Cela étant, tous les territoires ne disposent pas des mêmes atouts et il convient parallèlement de **favoriser les coopérations** aux échelles territoriales adaptées aux différentes problématiques en valorisant d'abord les dynamiques existantes, publiques (comités de massif, comités de bassin, PETR...), ou privées (pôles de compétitivité, clusters, groupements...).

Plus globalement, le CESER plaide pour la valorisation des complémentarités interterritoriales et le développement des échanges de services entre territoires.

Le CESER partage également l'objectif d'**inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales**. Dans ce sens, il soutient notamment le bienfondé d'une différenciation des interventions régionales au bénéfice de ces territoires ainsi que l'intérêt de la définition précise d'un socle de services garanti, notamment en ce qui concerne la formation et l'emploi, l'accès aux soins, la culture ou le sport.



CESER©fotolia-174666688

Le CESER soutient d'ailleurs l'ambition du Conseil Régional d'**inciter aux coopérations entre ces territoires et avec les systèmes métropolitains**. A cet égard, il souligne en particulier l'intérêt de développer des contrats de réciprocité entre les métropoles et les territoires péri-urbains ou ruraux, mais aussi, plus généralement, celui de prendre en compte le fait urbain à l'échelle régionale.

Relever le défi des coopérations pour l'égalité des territoires c'est aussi **partager et gérer ensemble un certain nombre de biens communs**.

S'agissant des déchets et de la ressource qu'ils constituent potentiellement, le CESER souligne simplement qu'il convient avant tout de **promouvoir une logique de prévention**.

Pour ce qui est de **la biodiversité**, le CESER avance diverses mesures visant à **favoriser son maintien dans les écosystèmes agricoles et forestiers**, à soutenir les pratiques agricoles les plus favorables, et à promouvoir un tourisme durable. Mais il propose surtout d'assurer la protection de la trame verte et bleue.



AdobeStock@intararit



AdobeStock@scarface

En ce qui concerne **la préservation et la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques**, le CESER renvoie en premier lieu aux voies et moyens d'atteindre au plus tôt le « bon état des eaux ». Il souligne par ailleurs l'importance de stopper la dégradation anthropique des zones humides et de promouvoir leur restauration.

### 3 Le troisième grand défi est celui d'un rayonnement régional au service de tous.

Le CESER partage évidemment l'ambition de **renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous**.

Dans ce sens, le CESER fait sien l'objectif du Conseil Régional d'**optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région** de manière pérenne en soulignant toutefois qu'il convient à cet égard de ne pas négliger l'importance des capacités et de l'accessibilité des réseaux de communication numériques.



AdobeStock@fred

Pour le Conseil Régional, il s'agit aussi de **valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires**. Le CESER en convient sans difficulté en relevant cependant la nécessité de mieux intégrer les problématiques de développement économique et d'aménagement du territoire et donc de mieux conjuguer le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRTL) avec le SRADDET.

Le CESER soutient aussi l'intérêt de **consolider les relations interrégionales de la région** et insiste à ce propos sur la nécessité de mieux valoriser les espaces et les programmes de coopérations existants : Massif Central, Massif des Pyrénées, Bassin Adour-Garonne, Bassin Rhône-Méditerranée, Façade maritime méditerranéenne, SUDOE... mais aussi les initiatives prises en ce sens par les acteurs régionaux (clusters, pôles de compétitivité...).



CESER@Fotolia



CESER@Fotolia-170629214

Le CESER se félicite également que la Région souhaite **construire et faire vivre des coopérations méditerranéennes**. Là encore, il relève cependant qu'il est d'abord souhaitable de valoriser les outils existants : Comité de Façade Méditerranée, programmes européens MED et SUDOE, instrument européen de voisinage...

S'agissant de la Méditerranée, le CESER trouve également heureux que la Région souhaite « **Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité** ».

A cet égard, il indique d'ailleurs les priorités que constituent notamment :

- l'organisation d'une gestion commune des Ports occitans ;
- l'encouragement de la recherche pour lutter contre les pollutions et pour mieux comprendre la part des interactions terre-mer (processus hydrochimiques et hydrosédimentaires) sur le bouleversement écologique subi par les communautés planctoniques (crise du poisson bleu) ;



- la mise en place des outils de protection de la biodiversité en danger ;

- le maintien et la préservation des activités traditionnelles (pêche, conchyliculture, agriculture littorale) et développer une aquaculture durable ;

- la recomposition spatiale du littoral face au changement climatique comme une opportunité pour rebondir vers un nouveau modèle de Littoral.



Le CESER soutient par ailleurs l'objectif de **développer un tourisme plus vertueux entre terre et mer** en relevant que, dans ce sens, un enjeu premier est sans doute de limiter les pics saisonniers qui entraînent des surcoûts en termes d'infrastructures et maximisent les impacts environnementaux.



AdobeStock@jozsitoeroe

Cela étant, relever le défi du rayonnement régional au service de tous c'est aussi pour le Conseil Régional « **Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique** ». Le CESER approuve cette ambition.

La logistique en est effectivement l'une des clés. Le CESER se félicite donc que le Conseil Régional se propose **de favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique**.

Le CESER partage également l'ambition de « **prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires** ». A ce sujet, il renvoie d'ailleurs à ses préconisations en matière de biodiversité et d'économie de la mer.

Le Conseil Régional avance enfin l'objectif de bon sens **de pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région**. Le CESER soutient évidemment cet objectif sans réserve. En ce qui concerne l'eau, il suggère en tout cas au Conseil Régional de s'appuyer sur les mesures préconisées par les plans d'adaptation au changement climatique du Bassin Adour-Garonne et du Bassin Rhône-Méditerranée.



Pixabay@hans

## En définitive...

Les 3 + 1 défis, les 9 objectifs généraux et les 27 objectifs thématiques identifiés par le Conseil Régional témoignent, si besoin était, de l'ampleur et de la diversité du champ d'intervention potentiel du SRADDET.

Face à un tel chantier et à ses multiples déclinaisons, le risque de dispersion et de perte de sens de l'action n'est cependant pas négligeable. De fait l'enjeu premier de l'élaboration du SRADDET est de réussir l'intégration des approches thématiques, y compris d'ailleurs celles qui relèvent d'autres schémas (SRDEII, SRESRI, SRDTL...), dans le cadre d'un projet de territoire.

Or, à l'examen détaillé du cadre conceptuel aujourd'hui proposé pour construire le SRADDET, le projet de territoire reste insuffisamment perceptible.

Pour que le SRADDET ne se réduise pas, in fine, à la juxtaposition d'interventions plus ou moins sectorielles et pour que les approches thématiques soient réellement pertinentes du point de vue du territoire régional, il est nécessaire que ce projet de territoire soit clairement précisé de manière à faciliter l'intégration des différentes problématiques et, le cas échéant, la réalisation des arbitrages nécessaires.

Pour sa part, le CESER tient en tout cas à réaffirmer que, comme son acronyme y engage, le SRADDET doit être d'abord conçu au service d'une double ambition :

- celle d'un développement économique et social qui préserve l'environnement et en particulier les éléments essentiels à la vie que sont l'eau, l'air, les sols et la biodiversité ;
- celle d'un développement équilibré et solidaire entre les territoires et les citoyens.

Cela étant, les objectifs et les mesures envisageables dans le cadre du SRADDET ne sont pas tous équivalents. Il est donc souhaitable de les hiérarchiser. Certains d'entre eux, comme par exemple la réduction de l'artificialisation des sols, la transition agro-écologique, la réduction des consommations énergétiques sont d'ailleurs à bénéfices multiples et méritent à ce titre d'être priorités.

Plus globalement, le CESER propose au Conseil Régional de privilégier l'ensemble des objectifs et des mesures visant d'une part à **une sobriété raisonnée de nos modes de développement et d'autre part à un aménagement équilibré du territoire régional.**

Il invite par ailleurs le Conseil Régional à valoriser pleinement les possibilités qu'offre le SRADDET en matière de prescription d'urbanisme et à produire des règles précises à cet effet.

Du strict point de vue de l'urbanisme, il souligne d'ailleurs la question centrale à bien des égards que constitue l'artificialisation des sols et invite la Région à lui accorder une importance première.

### CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

#### Siège

18, Allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

#### Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargé de mission : Jean-Guy MAZZIA ■ [jean-guy.mazzia@ceser-occitanie.fr](mailto:jean-guy.mazzia@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 73

Secrétariat : Stéphanie GOGNEAU ■ [stephanie.gogneau@ceser-occitanie.fr](mailto:stephanie.gogneau@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 78